



## **Saskatchewan (Sask.)**

Population : 1 179 844

Nombre d'écoles (M-12) : 774

Nombre d'élèves en M-12 : 186 084

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 36

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 19 142

### **Gouvernance et réglementation**

À l'heure actuelle, la Loi de 1995 sur l'éducation ne fait aucune référence à l'éducation à distance, à l'apprentissage en ligne ou à l'enseignement mixte ou hybride. Au cours des dernières années, la livraison de formation à distance, d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte dans la province est régie par le Cadre éducatif en technologie (CET, traduction personnelle) de la Saskatchewan qui détermine les rôles et responsabilités du secteur éducatif en ce qui concerne l'utilisation de la technologie en éducation. Ce cadre contient un certain nombre d'enjeux et d'indicateurs, en particulier, le CET stipule également; que des opportunités d'apprentissage à distance et en ligne intra et interscolaires soient offertes aux élèves avec le soutien local nécessaire, que les élèves souscrivant à l'apprentissage en ligne aient un taux de réussite équivalent à celui des élèves qui apprennent dans un environnement de classe traditionnel et que la technologie fonctionnelle et le soutien technique soient offerts aux élèves avec des besoins intensifs ainsi que le cas échéant, au personnel de soutien.

Au-delà de son environnement législatif et réglementaire, le ministère de l'Éducation comptabilise également les inscriptions à l'enseignement à distance/apprentissage en ligne de la prématernelle à la 12e année.

Enfin, le ministère continue d'élaborer une politique d'apprentissage à distance dans la province, incluant notamment les définitions provinciales de la formation à distance, de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage mixte.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

En 2021-2022, il y avait 34 écoles de 19 divisions scolaires, une école indépendante et une autorité scolaire des Premières Nations répertoriées comme ayant des services d'apprentissage en ligne et offrant des cours prématernelle à la 12e année aux élèves de la Saskatchewan. Au total, 19 142 élèves ont participé à des programmes d'enseignement à distance ou d'apprentissage en ligne de la maternelle à la 12e année. Ce nombre est composé de 9 344 élèves inscrits à temps plein avec une école en ligne, de 6 090 élèves bénéficiant d'un apprentissage à distance facilitée par des enseignants dans des écoles non impliquées en apprentissage en ligne, et de 9 798 élèves qui se sont inscrits à au moins un cours offert en ligne.

## Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

L'apprentissage mixte ou hybride est une responsabilité des divisions scolaires. En tant que tel, le ministère ne surveille pas cette activité.

### Apprentissage à distance

#### *Réouverture des écoles – automne 2021*

Les écoles de la Saskatchewan ont repris l'apprentissage en présentiel à la rentrée pour l'année scolaire 2021-2022, sans aucune restriction COVID-19 et avec un programme d'études axé sur la perte des apprentissages. Les élèves qui n'ont pas repris l'enseignement en présentiel ont pu fréquenter l'école virtuelle *Flex Ed* de la Saskatchewan [ou l'un des autres programmes d'apprentissage en ligne similaires aux autres programmes,] le programme *Flex Ed* était en place dans la province avant la pandémie et est financé par le gouvernement. Tous les sports, les activités parascolaires, le théâtre et la musique ont été maintenus, mais le port de masques était obligatoire dans tous les espaces intérieurs, y compris les écoles. Les examens provinciaux ont été rendus facultatifs pour cette année scolaire (LaBonte et al., 2021).

#### *Année scolaire 2021-2022*

Alors que la nouvelle année scolaire progressait, les écoles sont restées ouvertes à l'apprentissage en présentiel avec des fermetures locales d'écoles lorsque des foyers épidémiques de COVID-19 apparaissaient. De plus, le gouvernement a annoncé le 22 novembre 2021 des modifications à sa loi sur l'éducation " introduisant une législation pour protéger les enseignants, le personnel et les élèves lorsqu'ils accèdent aux écoles, pour s'assurer que les familles puissent accéder aux écoles sans harcèlement pendant que les vaccins sont déployés pour les enfants de 5 à 11 ans ". Avec la propagation croissante du variant Omicron à travers le Canada et la province, aucune mesure distincte n'a été prise concernant la réouverture des écoles en janvier comme dans les autres provinces et le retour en classe comme prévu plus tôt. Le mois de février a vu la levée progressive des restrictions communautaires à travers le pays et le gouvernement de la Saskatchewan a pour sa part levé l'obligation de se masquer à l'intérieur le 28 février 2022, juste après que l'obligation de fournir une preuve de vaccination ait expiré le 14 février (LaBonte et al., 2021).

### References

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>